

Extrait du registre des Délibérations
Séance du 29 septembre 2022

Convocation : 23 septembre 2022 Date d'affichage : 23 septembre 2022

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-neuf septembre à vingt heures à Pierreclos - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Jean-François LAPALUS
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Cédric GRANDPERRET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	Mme Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	M. Jean-Michel ROZIER
Commune de VÉROSVRES	M. Eric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 22

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Mme Sylvie DUPONT

Etaient Excusés : Mmes Séverine DEBIEMME (Dompierre les Ormes), Nathalie LAPALUS (Matour), Chantal WALLUT (TRIVY), Mrs Jean-François HILARION (La Chapelle du Mont de France) et Michel MAYA (Tramayes)

Pouvoir de Mme Nathalie LAPALUS à Patrick CAGNIN (Matour)

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Olivier LORNE (Bourgvilain), M. Gilles PARDON (Saint Léger /la Bussière), Mme Maud GAND (Saint Point), M. Thierry BERNET (SERRIERES), M. Christophe BALVAY (Trambly), Mme Laurence GUILLOUX (Vérosvres).

PETR Mâconnais Sud Bourgogne – Actualisation
délégués

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (dite loi NOTRe), notamment son article 35 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2016-12-15-002 en date du 15 décembre 2016 relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;
Vu l'arrêté inter préfectoral n° 71-2018-07-20-003 du 20 juillet 2018 actualisant les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne ;
Vu la délibération n° 2020-36-1 du 9 juillet 2020 ;

Le Président Rémy MARTINOT expose que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne est un Etablissement public regroupant 115 000 habitants, administré par un Comité syndical composé de 80 membres selon la répartition suivante :

EPCI	Nombres de titulaires
Mâconnais-Beaujolais Agglomération	40
Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois	17
Communauté de communes du Clunisois	15
Communauté de communes de Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais	8
TOTAL	80

Rémy MARTINOT indique qu'il convient de désigner un nouveau délégué en remplacement de notre ancien Président M. Jean Marc MORIN.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ELIT**, conformément à l'article L 2121-21 du CGCT **M. Jacques CHORIER** en remplacement de M. Jean-Marc MORIN.
- **DIT que les 8 délégués titulaires au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne sont :**
- M. Jacques CHORIER
 - Mme Géraldine AURAY
 - M. Philippe HILARION
 - M. Thierry IGONNET
 - M. Pierre LAPALUS
 - M. Éric MARTIN
 - M. Rémy MARTINOT
 - Mme Chantal WALLUT
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Rémy MARTINOT

